

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usage conditionnel pour la réduction d'un logement dans le bâtiment situé au 7422, avenue Casgrain.

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel visant la réduction d'un seul logement d'un bâtiment comportant six logements dans une zone où un usage de la famille « habitation » est autorisé.

En vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001), des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, celles-ci pouvant porter notamment sur la superficie de l'usage projeté ou la validité de la résolution.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 8 juillet 2025, à 18 h 30, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.**

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 23 juin 2025

La secrétaire d'arrondissement
Gabrielle Gauthier